

**MATINÉE DE RENCONTRE
PROFESSIONNELLE**

le Dispositif Local d'Accompagnement des associations



DOSSIER DE PRESSE



SOMM

SOMMAIRE

Historique.....	p. 3
Les missions du DLA.....	p. 3
Les acteurs du DLA et leurs missions	p. 4
Les associations bénéficiaires	p. 8
Le DLA un outil de progrès au service des associations et entreprises solidaires ...	p. 8
Les effets leviers du DLA.....	p. 8
Comment ça marche ?	p. 9
Les chiffres clés	p. 10
Contacts.....	p. 10
Les rencontres professionnelles	p. 10

[Annexe]

Cartographie.....	p. 11
Programme matinées.....	p. 13
Listing des intervenants	p. 14

HISTORIQUE

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont initié à partir de 2001 le développement d'un dispositif national permettant d'accompagner les associations voulant consolider leurs activités d'utilité sociale et donc leurs emplois : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). L'idée est simple : l'Etat et la Caisse des Dépôts soutiennent le secteur associatif en finançant intégralement, avec le soutien du Fonds Social Européen, l'accompagnement des associations (ainsi que des structures d'insertion, des coopératives, etc.) inscrites dans une démarche de développement et de consolidation de leurs activités et de leurs emplois. Après une première phase de mise en place, les premiers DLA ont vu le jour en 2002 ; on compte 104 DLA, la couverture nationale est achevée.

Le DLA n'est pas une entité juridique propre, il est "porté" dans chaque département par une structure locale, indépendante et spécialiste de l'accompagnement : CBE, associations, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, fonds territoriaux France Active, etc. Sa mission consiste à accompagner les structures qui développent des activités d'utilité sociale (dont les associations et les fédérations sportives) en réalisant avec elles un diagnostic de leur capacité de consolidation économique et de leurs besoins d'appui, puis en finançant l'intervention d'un professionnel en droit, fiscalité, gestion de projet, comptabilité, communication, secteur d'activité, ...

LES MISSIONS :

- Développer et pérenniser les activités et les emplois d'utilité sociale
- Accueillir et accompagner les structures de l'économie sociale créatrices d'emplois,
- Réaliser le diagnostic partagé de leur capacité de consolidation,
- Financer des actions d'accompagnement individuel ou collectif, réalisées par des experts,
- Assurer le suivi dans le temps et mesurer l'impact des actions.

LES ACTEURS DU DLA ET LEURS MISSIONS

Outil de développement économique local, le DLA associe :

- les pilotes du dispositif (DTEFP, DR CDC, collectivités locales...), au sein d'une instance stratégique,
- des acteurs locaux et des experts filières, issus des réseaux associatifs, des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat (DDJS, DRAC, DRASS, DRIV,...), des banques, des consulaires, ... au sein d'une instance technique. Ce comité, qui possède une connaissance concrète des associations de son territoire, apporte son expertise et enrichit le diagnostic et le plan de consolidation.

■ AREP - Association Réunionnaise d'Education Populaire

Le DLA n'est pas une entité juridique propre, il est «porté» dans chaque département par une structure locale, indépendante et spécialiste de l'accompagnement. A La Réunion, l'AREP est l'unique porteur du DLA.

Sa mission consiste à accompagner les structures qui développent des activités d'utilité sociale (dont les associations et les fédérations) en réalisant avec elles un diagnostic de leur capacité de consolidation économique et de leurs besoins d'appui, puis en finançant l'intervention d'un professionnel en droit, fiscalité, gestion de projet, comptabilité, communication, secteur d'activité.

En pratique, le chargé de mission DLA :

- **Accueille et oriente** : Contact téléphonique ou physique ou l'on vérifie la pertinence et l'éligibilité
- **Réalise un diagnostic partagé**:
 - 2 ou 3 entretiens sur le lieu de la structure
 - Rédaction par le DLA d'un diagnostic donnant un état des lieux de la situation de la structure et de sa problématique
 - Accord partagé (dirigeants bénévoles et professionnels de la structure + DLA) sur le diagnostic
- **Élabore un plan d'accompagnement répondant aux problématiques de l'association**

Plusieurs étapes et objectifs sont définis dans la durée, conjointement entre l'association et le DLA

- Recueil du point de vue des partenaires locaux sur la problématique de l'association
- Mise en place, le cas échéant d'un appui personnalisé faisant appel à un prestataire spécialisé
- Rédaction du cahier des charges et recherche de prestataires adaptés
- Signature d'une convention tripartite : l'association, le prestataire, le DLA

Le prestataire

Il accompagne la structure sur la base du cahier des charges avec des temps individuels et/ou collectifs. Il accompagne, il aide, il apporte des outils, il apporte des connaissances, du savoir, une méthodologie, mais il ne fait pas « à la place de ».

L'association s'engage à :

- Consacrer du temps à la dynamique de l'accompagnement (disponibilité, travail, réflexion...)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Administration de l'association
- Répondre aux enquêtes de satisfaction, de suivi ou d'évaluation du dispositif, en vue de participer à l'amélioration du dispositif

■ CRES (La Chambre Régionale de l'Economie Sociale) missionnée pour coordonner régionalement le dispositif à La Réunion.

Présente depuis 1982, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) de La Réunion, présidée actuellement par la Mutualité de La Réunion, est une association qui oeuvre pour la promotion, le soutien et la coordination des actions émanant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Avec ses adhérents et tous les acteurs du secteur de l'ESS, la CRES participe au développement de l'économie locale.

Ses missions :

- **renforcer et structurer le secteur de l'ESS**, avec l'organisation de rencontres thématiques et la participation à des dispositifs locaux
- **connaître et faire connaître le secteur de l'ESS**, grâce à un recueil de données, et des outils d'information gratuits
- **développer le secteur de l'ESS** de différentes manières :
 - accueil et orientation des entrepreneurs sociaux
 - accompagnement aux porteurs de projets coopératifs
 - appui et développement de projets phares en offrant un cadre sécurisant permettant de positionner certains d'envergure dans leur environnement
 - coordination d'outils de développement, de conseil et d'accompagnement pour le soutien des associations employeuses.

■ C2RA : Le Centre Régional de Ressources et d'Animation du dispositif

A La Réunion, le C2RA est porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES).

Placé à l'interface entre le local et le national, le C2RA favorise l'articulation des différents niveaux d'intervention et assurent la mise en réseau des DLA de leur région. En permettant l'échange entre les opérateurs, les réseaux associatifs, les collectivités locales et les institutions, ils contribuent au renforcement d'une politique régionale d'appui aux activités d'utilité sociale.

L'évaluation du DLA en 2009 a permis un repositionnement des fonctions du C2RA.

7 missions principales ont été définies :

- **Ancrage territorial et développement sectoriel**
 - relations avec les partenaires : accompagner le processus de la mise en œuvre de ces partenariats techniques et financiers
 - connaître le tissu associatif (voir proposition de cartographie) en s'appuyant sur les données déjà existantes (travail déjà initié avec la ville de St Denis)
 - faire connaître le DLA aux différents acteurs
 - faire émerger des problématiques sur les secteurs d'activité
 - initiation de thématique transversale
- **Qualification**
 - transfert de savoir-faire au chargé de mission DLA / tutorat
 - apport ou préconisation de formation pour DLA
 - apport d'une stabilité
 - renfort sur l'analyse
- **Actions collectives**
 - partage d'une vision de l'économie sociale et solidaire
 - initiation ou soutien du chargé de mission DLA dans la mise en place d'actions collectives
- **Capitalisation**
 - travail de veille
 - développement de la capitalisation par la production d'outils
- **Articulation local/national**
 - lien avec le national (AVISE, CNAR) et peut mobiliser des ressources

- **Assurer les missions d'expertise externes**
 - évaluations
 - missions d'appui
 - intervention de CNAR
- **Appui au pilotage**
 - coordination des pilotes avec les actions du DLA
 - organisation des comités de pilotage

■ **AVISE - Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques**

L'Avise est une association Loi 1901 créée à l'initiative de la Caisse de Dépôts, qui **réunit au sein de son Conseil d'administration des réseaux et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.**

Elle est chargée de :

- **mettre en réseau les opérateurs du dispositifs (DLA, C2RA, et CNAR)**
- **apporter des outils techniques et méthodologiques**
- **assurer la formation technique des intervenants**
- **animer la collaboration technique avec les partenaires du dispositif**
- **assurer le suivi, la capitalisation et la valorisation nationale de l'action du dispositif**

■ **CNAR - Centre National d'Appui et de Ressources**

Le CNAR réunit les professionnels de son secteur, têtes de réseaux associatives et ministère compétents. Elles sont structurées en fonction de leur secteur d'activité :

- Culture
- Sports
- Sanitaire et social
- Insertion par l'activité économique
- Financement

Ses missions :

- **qualifier et capitaliser les interventions des DLA sur leur secteur d'activité**
- **diffuser des outils spécifiques à leur secteur d'activité**
- **apporter un appui technique aux DLA et C2RA**
- **évaluer l'impact du dispositif dans leur secteur d'activité.**

Les acteurs du DLA et leurs missions

L'accompagnement local

LA PROXIMITÉ

AREP

Association Réunionnaise
d'Education Populaire

- Accueil et accompagnement des structures
- Organisation des actions collectives
- Réalisation du diagnostic partagé
- Suivi du projet

Le pilotage régional

LA COORDINATION

CRES

Chambre Régionale de
l'Economie Sociale et Solidaire

- Animation du réseau DLA sur le territoire
- Participation à la qualification des acteurs du DLA
- Mobilisation des partenaires au niveau régional
- Suivi et appui du pilotage régional

L'animation nationale

LA QUALITÉ

L'AVISE

Agence de Valorisation des
Initiatives Socio-Économiques

- Animation du dispositif au niveau national
- Mise en réseau des DLA et C2RA
- Apport d'outils techniques et méthodologiques
- Formation technique des intervenants

Les réseaux associatifs

L'EXPERTISE

CNAR

Centre National d'Appui
et de Ressources

- Capitalisation et qualification des interventions du DLA sur leur secteur d'activité
- Diffusion des outils spécifiques à leur secteur d'activité
- Apport d'un appui technique au DLA et C2RA
- Évaluation de l'impact du dispositif dans sa filière
- Les secteurs d'intervention : Culture, Action sociale Médico-social, Sport, Insertion, Environnement, Financement

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES :

- Toute structure qui :
- a la volonté de consolider ses activités et/ou de pérenniser ses emplois,
 - a identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe,
 - s'interroge sur sa stratégie de consolidation et de développement de ses activités.

LE DLA UN OUTIL DE PROGRÈS AU SERVICE DES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES SOLIDAIRES

Le DLA, par la mise à disposition de compétences professionnelles externes, vise à permettre aux associations et entreprises solidaires :

- **De renforcer l'ancrage territorial de la structure**

- Capacité de la structure à enraciner des activités dans le territoire,
- Communication extérieure,
- Développement de partenariats, rapprochements et mutualisations avec d'autres structures...

- **D'acquérir une plus grande autonomie de gestion :**

- Capacité à se positionner sur un marché,
- Diversification des sources de financement et des partenaires financiers,
- Amélioration de leur gestion financière (mise en place d'une comptabilité analytique, de tableaux de bord...)

- **De professionnaliser leur structure et développer les compétences des salariés et bénévoles :**

- Capacité à intégrer ses activités dans un véritable projet associatif,
- Optimisation de l'organisation interne...

LES EFFETS LEVIER DU DLA

Les dirigeants d'associations ou entreprises solidaires peuvent s'appuyer sur le DLA pour initier ou accompagner les changements nécessaires à la vie de leurs structures :

- **Déclencher le changement :** le DLA permet à la structure de prendre du recul, de porter un regard nouveau sur son organisation, son mode de fonctionnement, ses activités et d'envisager des évolutions.

- **Accélérer le changement :** le DLA permet de mettre en place un changement qui avait été envisagé, mais non concrétisé pour trois raisons principales :

- La structure avait des doutes sur l'opportunité du changement (importance du regard extérieur du prestataire).

- La structure envisage une évolution mais ne sait pas comment opérer concrètement.

- Les changements sont souhaités par une partie seulement des membres de l'association (importance du regard extérieur du prestataire).

- **Amplifier le changement :** le DLA permet d'aller plus loin que ce qui aurait été possible sans intervention extérieure.

COMMENT CA MARCHE ?

L'action du DLA suit les étapes suivantes :

1 - Accueil et orientation

Un intervenant du DLA présente à la structure les missions du DLA, son fonctionnement. Il l'informe, répond à ses questions et vérifie avec elle la pertinence de l'intervention du DLA auprès de la structure. Le cas échéant, il oriente vers les ressources du territoire.

2 - Diagnostic partagé

Il effectue avec la structure un diagnostic global de son activité, afin :

- **de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.)** sur lesquelles agir pour la consolider ;
- **d'identifier les besoins d'accompagnement** pour résoudre des difficultés rencontrées, **favoriser la réussite d'un plan de développement** ou de pérennisation, **accompagner l'évolution** des activités ou du statut de la structure.
- **de formuler des préconisations** d'appui, contribuant à l'élaboration d'un plan d'accompagnement des activités visant à articuler l'intervention DLA avec les autres ressources et acteurs du territoire (fédérations associatives, collectivités, ect.)

3 - Mise en place d'ingénieries d'accompagnement

A l'issue de ce diagnostic partagé, **le DLA missionne des experts spécialisés**, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut ainsi bénéficier **d'un appui sous forme d'ingénieries individuelles** (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, etc.) **ou collectives avec d'autres structures du territoire.**

4 - Suivi

Le DLA suit et évalue l'intervention mise en oeuvre, assure un suivi du plan d'accompagnement de la structure dans le temps. En cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

1- ACCUEIL ET ORIENTATION

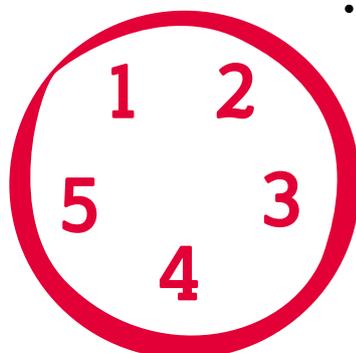
- Contact et présentation du DLA.
- Vérification de la pertinence du projet de la structure.

2- DIAGNOSTIC PARTAGÉ

- Réalisation et rédaction d'un état des lieux de la structure.
- Identification de la problématique et des besoins.

5- SUIVI

- Suivi et évaluation des prestations et de leurs impacts.
- Mesure de l'efficacité de la mission.
- Mise en place de nouvelles actions.



3- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

- Proposition de solutions sous la forme d'interventions de prestataires.
- Recueil d'avis des partenaires locaux sur la problématique.

4- MISE EN PLACE ET EXPERTISE

- Rédaction du cahier des charges et recherche de prestataires dans le réseau DLA.
- Signature d'une convention tripartite entre la structure, le prestataire et le DLA.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DLA

Le comité de pilotage : détermine les priorités d'intervention du DLA et de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs. Il est composé des financeurs du dispositif et des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

Le comité d'appui : composé d'institutions, d'acteurs de l'ESS et d'experts engagés dans les différents secteurs d'activités des structures et dans le développement local se réunit régulièrement. Il apporte au DLA un avis sur les diagnostics réalisés et les préconisations d'appui.

Un réseau de prestataires d'ingénierie, reconnus et qualifiés parmi les cabinets de conseils et grands réseaux fédératifs locaux et régionaux.

Un Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA), assurant une fonction de mise en réseau régional des D.L.A. et d'appui individuel et collectif au développement de leurs outils et compétences.

LES CHIFFRES CLES DU DLA A LA REUNION

Au niveau national, en 2009 :

- plus de **7 200 structures accompagnées**
- plus de **115 000 emplois concernés**

A La Réunion, en 2009 :

- **280 structures accompagnées**
- **1500 emplois concernés**

CONTACTS DLA

AREP

Pour le Nord et l'Est
Johann GOVINDIN
Tél. : 0692 07 39 79
arepdla@gmail.com

Pour le Sud et l'Ouest
Jean Charles LEBLEVEC
Tél. : 0692 07 39 88
arepdlasudouest@yahoo.fr

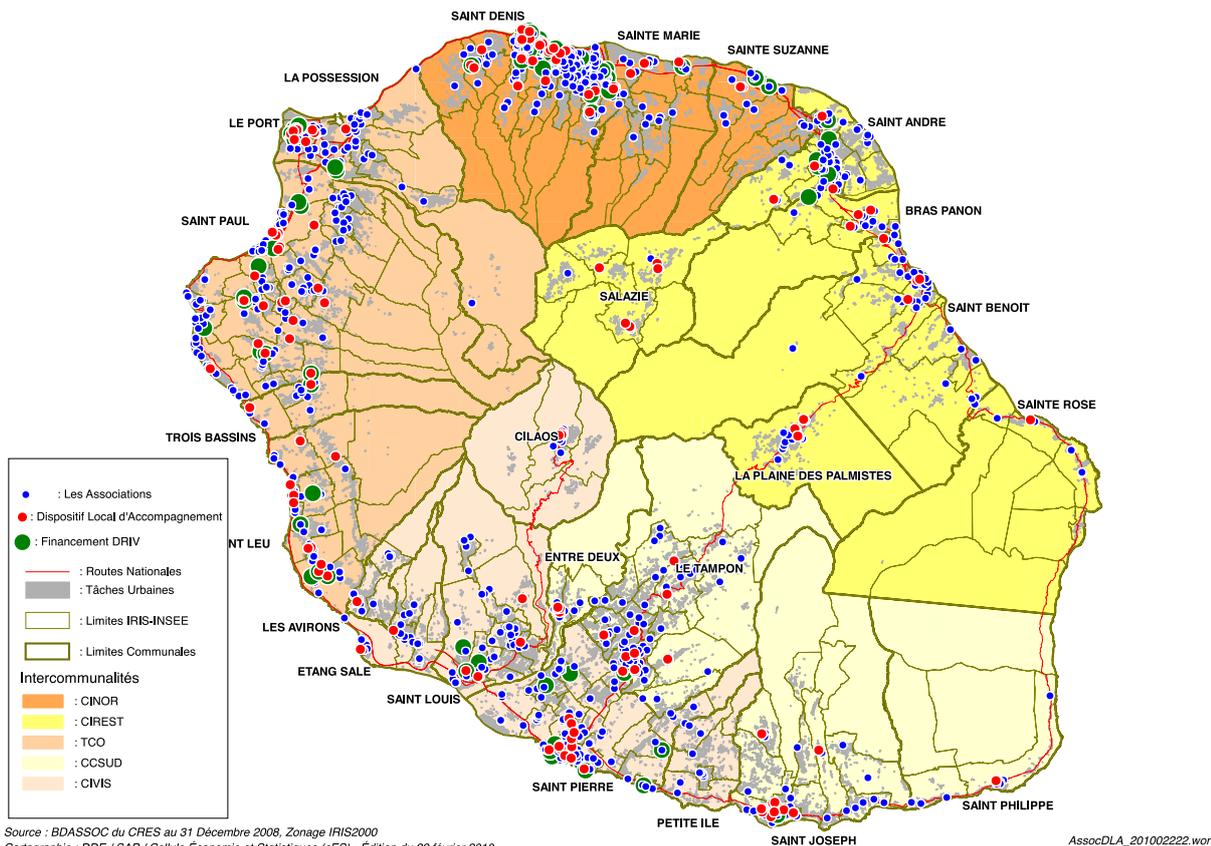
CRES et C2RA

Vincent CATAPOULE
C/o Maison de l'Economie Sociale
14 boulevard Doret - BP 340
97467 Saint-Denis Cedex
Tél. : 0262 21 50 60 Fax : 0262 21 50 61
Courriel : vincent.catapoule@cres-reunion
Site : www.cres-reunion.com

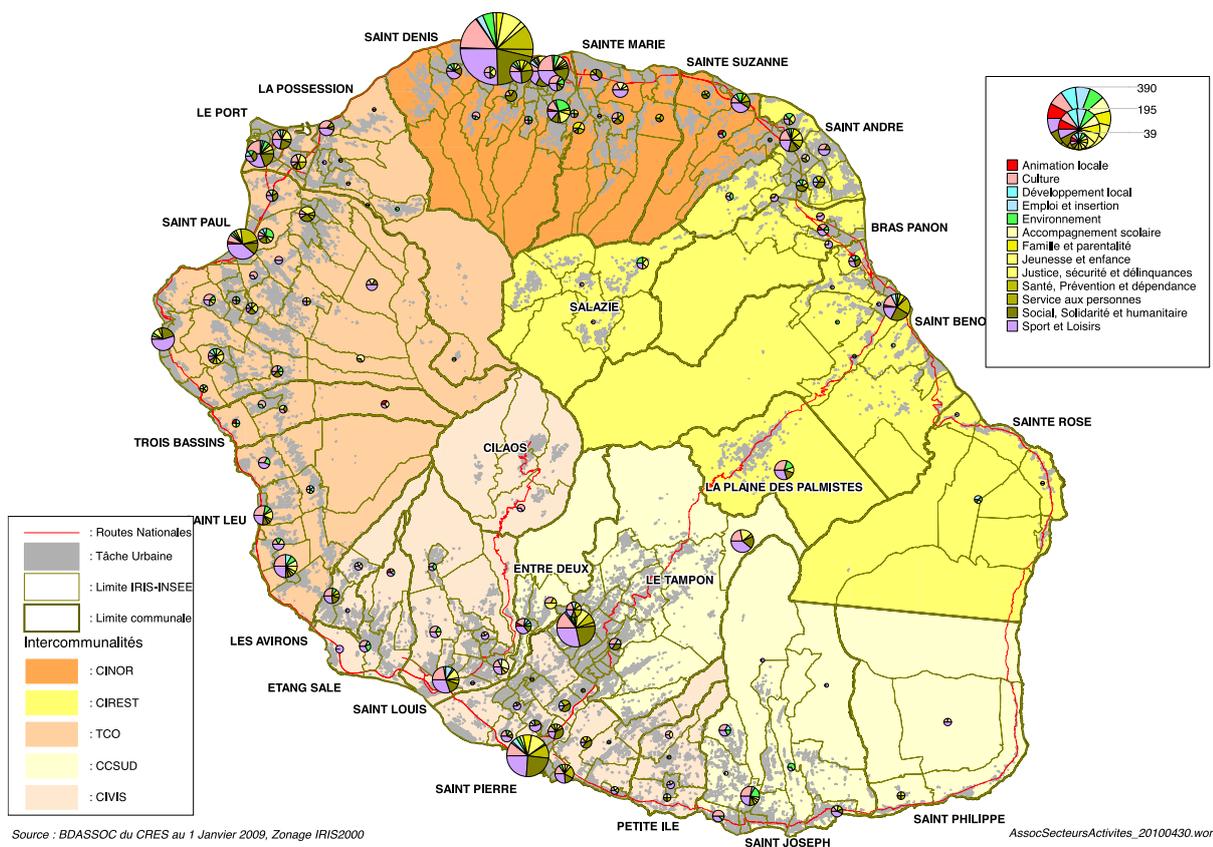
LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DLA

[http:// www.dla.re](http://www.dla.re)
Tél. : 0262 21 50 60
Programme présent en annexe

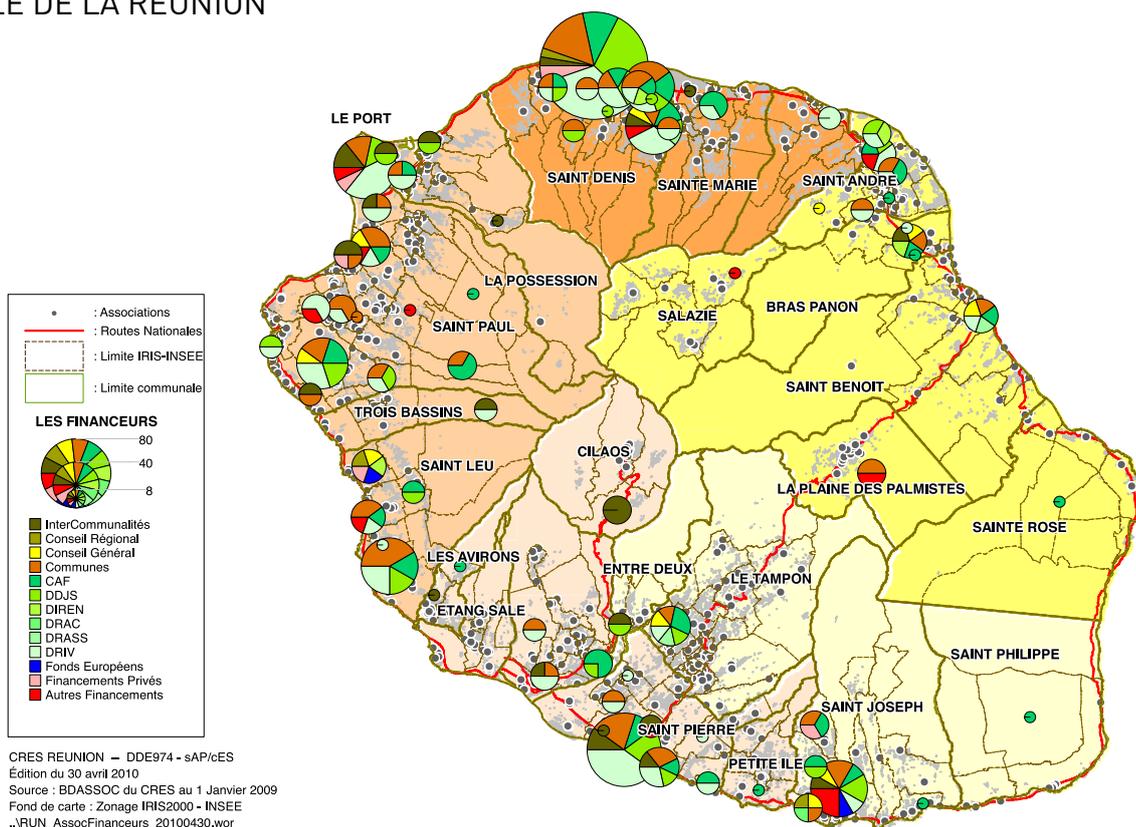
GÉOLOCALISATION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEES DE LA RÉUNION AU 1^{ER} JANVIER 2009



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS EMPLOYEES À L'ILE DE LA RÉUNION



LES FINANCEURS DES ASSOCIATIONS EMPLOYEES À L'ILE DE LA RÉUNION



PROGRAMME

des MATINÉES DE RENCONTRES
PROFESSIONNELLES

- le **25 MAI** au Parc Technologique de l'Université de La Réunion, Amphithéâtre 177
- le **26 MAI** à la Cinémathèque de Saint-Benoît
15 rue Montfleury
- le **1^{er} JUIN** à l'IUT de Saint-Pierre
Amphithéâtre 150
- le **3 JUIN** à la Salle de réunion -
Territoire de la Côte Ouest
1, rue Eliard Laude - Le Port

PROGRAMME

des matinées de rencontres professionnelles



9h00 - 9h45 : le DLA, un outil national adapté pour les besoins des structures locales

- Mission, historique
 - Bilan depuis 2004
- Le témoignage d'un élu, chargé de la vie associative

9h45 - 10h30 : le DLA, une démarche professionnelle renforcée par de nouveaux outils

- Présentation du dispositif et de ses acteurs
 - La cartographie des associations employeuses
- Le témoignage d'un référent associatif
Echange et débat

10h30 - 10h45 : PAUSE

10h45 - 11h30 : le DLA, ses actions au cœur de son territoire

- Focus sur les expérimentations
 - La dynamique du DLA
- Echange et débat

11h30 - 12h00 : le DLA, un dispositif pertinent pour les collectivités et les politiques publiques

- Les partenariats actuels et à venir
 - Le réseau relais à tisser
- Echange et débat



*Une seule démarche
pour des projets
rondement menés*

LISTING DES INTERVENANTS

JEAN-FRANÇOIS DUTERTRE
*Directeur du Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle de La Réunion*

MICHEL PUPIN
*Directeur Régional
de la Caisse des Dépôts et Consignations*

JOSIANE CASTELLS
*Députée régionale adjointe
Délégation Régionale Interservices
à la Ville à La Réunion*

FRÉDÉRIC ANNETTE
*Directeur de la Chambre Régionale
de l'Economie Sociale - CRES*

YVES ZOOGONES
*Directeur de l'Association Réunionnaise
d'Education Populaire
(structure porteuse du DLA)*

ROBERT BAYONNE
Coordonnateur ADPP

VINCENT CATAPOULÉ
*Chargé de mission
au Centre de Ressources et d'Animation
C2RA*

JOHAN GOVINDIN
*Chargé de mission DLA
à l'Association Réunionnaise
d'Education Populaire*

DOMINIQUE GUILLUY
*Responsable du Département
animation développement - AREP*

JEAN-CHARLES LEBLEVEC
*Chargé de mission DLA
à l'Association Réunionnaise
d'Education Populaire*

REINE MARIE PAYET
*Conseillère municipale
attachée à la vie associative*

JEAN MAX GOVINDASSAMY
*Vice-président de la CIREST
chargé du développement*

BERNARD DEVIENNE
*Directeur du Centre de Ressources,
Cohésion Sociale Urbaine de la Réunion,
pour la DRIV*

MARIE MOURAYRE
Présidente de l'Association EPI EST

KARIL KALICHARANE
*Directeur Association
Case de la Cressionnière*

HENRI HIPPOLYTE
Gestion associative - TCO

DAVID BÉNARD
Pôle de la vie Associative de Saint Paul

EVELYNE LUCAS
*Directrice Association
de Hauts de Saint Leu*

MR DJEUTANG
*Directeur Association
Les amis des marins - Le Port*

SIMÉON CADAS
*Directeur de l'Association
Avirons Jeunes*

FRANÇOISE VOEGELE
*Bénévole
Association Arts pour Tous*

